



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 22 novembre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Marc Bureau.

CE-2006-1578

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 45 - 117 455,79 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 45 - 276 039,31 \$ ET DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 - 6 025,32 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 45, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 45 et de la liste des réquisitions numéro 44 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	117 455,79 \$	6 au 10 novembre 2006
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	276 039,31 \$	6 au 10 novembre 2006
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	6 025,32 \$	6 au 10 novembre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1579

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-42 - 482 919,24 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 NOVEMBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-42 d'un montant total de 482 919,24 \$ pour la période du 2 au 8 novembre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1580

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE ACTU-ELLE - IMPACT BUDGÉTAIRE 2006 : 622,35 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Le Centre Actu-Elle » a demandé d'être exempté des taxes foncières;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Le Centre Actu-Elle ».

Adoptée

CE-2006-1581

**SOUMISSION 2006 SI 268 - SIMCO COMMUNICATIONS INC. - SERVICE D'IMPRESSION DE LA PAPETERIE ET DE LA MISE EN ENVELOPPE DES COMPTES DE TAXES 2007 - SERVICE DES FINANCES - 30 735,96 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Simco Communications inc., 91, rue des Parulines, Gatineau, Québec, J9A 1Z3, pour les services d'impression de la papeterie et de la mise en enveloppe des comptes de taxes 2007, au montant total approximatif de 30 735,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 30 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13310-671-52791	29 117,57 \$	Finances fourn. de bureau
04-13493	1 618,39 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1582

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS - BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES - COUR MUNICIPALE - ANNÉE 2007 - 56 113,22 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels viendra à échéance le 31 décembre 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat de soutien pour ces logiciels et que la compagnie Bell Solutions d'affaires est la seule à pouvoir fournir les services de soutien de ces logiciels;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs tels, les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour un montant total de 56 113,22 \$ incluant les taxes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 et autorise le greffier de la Cour municipale à signer le contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 les fonds requis pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-555	9 255,76 \$	Réseautique entr./logiciels
12100-555	43 902,83 \$	Cour municipale entr./logiciels
04-13493	2 954,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

CE-2006-1583

**ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - 2006 SP 237 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour l'évaluation de la performance en accessibilité universelle des bâtiments municipaux, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, services, clauses administratives, offre de services, offre de prix et annexe 1.

De plus, ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- monsieur Louis Tardif, chef de division projets et soutien technique, Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement;
- madame Josiane Cossette, chargée de projet - division qualité de vie et développement communautaire, Module de la culture et des loisirs;
- monsieur Yvon Éthier, contremaître - architecture et structure, Service de la gestion des édifices et de l'électricité;
- monsieur André Sanche, président, Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais;
- un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2006-1584

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-44 - 149 989,73 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-44 d'un montant total de 149 989,73 \$ pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1585** **SOUSSION 2006 SI 273 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE PLANCHES À ROULETTES - PARC GILLES-MAISONNEUVE - 34 804,89 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture d'équipement de planches à roulettes au parc Gilles-Maisonneuve, au montant total de 34 804,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 30 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-50062-002-52792	32 972,25 \$	Aménagement du parc Gilles-Maisonneuve – Structure de jeux suppl. CE-2006-829
04-13493	1 832,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1586** **SOUSSION 2006 SI 277 - CONSTRUCTION TRIBEC ENR. - AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE D'INCENDIE - CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM – 33 888,73 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Tribec enr., 2-43, rue Tétreau, Gatineau, Québec, J9A 1R4, pour l'aménagement de la caserne d'incendie au Centre de services de Buckingham, pour un montant total de 33 888,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 novembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
22900-539-52793	32 104,33 \$	Casernes – Entretien - Autres entretiens
04-13493	1 784,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1587** **DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Nomination de nouvelles rues

<u>Numéro de lot</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Nom de rue</u>
15A-195	Rang 3, canton de Hull	Rue du Totem
217, 236 et 246	Rang 4, canton de Hull	Rue de Bruxelles

Prolongement de rues existantes

<u>Numéro de lot</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Nom de rue</u>
15A-194 et 14B-238	Rang 3, canton de Hull	Rue des Louveteaux
12-805 et 12-692	Village d'Aylmer	Rue Pierre-Debain
12-802	Village d'Aylmer	Rue Laurent-Paris
12-772 et 20A-499	Village d'Aylmer et rang 3, canton de Hull	Rue Roberta-Unwin

Adoptée

CE-2006-1588\*

**LOCATION DU LOCAL AU SOUS-SOL DU 115, RUE PRINCIPALE, PLACE DES PIONNIERS À CF CÂBLE TV INC. - LOT NUMÉRO 2 974 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville de Gatineau rende officielles les conditions d'occupation du local au sous-sol de la Place des Pionniers portant le numéro de lot 2 974 339;

**CONSIDÉRANT QUE** CF Câble TV inc. est un ayant droit de Laurentien Câble TV inc. occupant des lieux depuis 1997;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas opportun de mettre le local en location par appel de propositions en raison des contraintes techniques et de l'équipement en place :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter :

- de renoncer à l'application de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;
- de convenir d'un bail avec CF Câble TV inc. pour l'occupation du local de la Place des Pionniers portant le numéro de lot 2 974 339, mesurant 57,91 m<sup>2</sup>, le tout rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2003 et se terminant le 31 décembre 2007.

Le bail entre les parties inclut, entre autres :

- un loyer forfaitaire au montant de 10 800 \$ pour la période d'occupation de 36 mois se terminant le 31 décembre 2005;
- un loyer de 300 \$ par mois plus les taxes foncières et l'électricité additionnelle pour les années 2006, 2007;

- une option de renouvellement du bail pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012 comprenant une majoration du loyer de 6 % annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;
- l'interdiction de sous-louer le local ou de faire quelque modification sans l'accord de la Ville.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Cette location est réalisée en renonçant à l'application de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1589\*

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS NUMÉROS 16A ET 16A-2, RANG 4, CANTON DE HULL EN BORDURE DU CHEMIN PINK - 19 500 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de l'ex-Ville d'Aylmer, par sa résolution numéro 479-96 adoptée le 25 juin 1996, acceptait l'offre du ministère des Transports du Québec concernant l'acquisition de quatre parcelles du lot numéro 16A et d'une parcelle du lot numéro 16A-2, rang 4, canton de Hull, d'une superficie totale de 10 763,7 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la transaction n'a pu se réaliser à ce jour à cause d'une impasse au niveau de la radiation d'une hypothèque conventionnelle et que celle-ci sera radiée incessamment;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 479-96 ne mentionne pas le prix d'acquisition au montant de 19 500 \$ excluant les taxes ainsi que la provenance des fonds qui doivent être puisés à même le surplus de l'ex-Ville d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser le prix d'achat et la provenance des fonds :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir au prix de 19 500 \$ excluant les taxes quatre parcelles du lot numéro 16A et une parcelle du lot numéro 16A-2, rang 4, canton de Hull, d'une superficie totale de 10 763,7 m<sup>2</sup> montrés au plan préparé par Régent Lachance, arpenteur-géomètre le 2 avril 1996 sous le numéro 3450 de ses minutes;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus de l'ex-Ville d'Aylmer le montant de 21 050,25 \$ pour couvrir le prix d'achat des lots précités.

Les fonds à cette fin seront imputés au fonds des dépenses en immobilisations et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	21 050,25 \$	Acquisition partie des lots 16A et 16A-2
04-13493	1 170 \$	TPS à recevoir - Ristourne
TOTAL	22 220,25 \$	

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat d'acquisition des parcelles précitées ou de leur concordance au niveau du cadastre du Québec.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1590**

**AUTORISER UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - 30, RUE OSGOODE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> Viviane Foucault, notaire a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande de servitude de tolérance d'empiètement pour la propriété située au 30, rue Osgoode et a payé les frais de traitement du dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** André Durocher, arpenteur-géomètre a soumis un plan de localisation portant le numéro 14 544 pour la propriété décrivant, entre autres, un empiètement du perron avant du bâtiment ainsi qu'un aménagement de béton sur le lot numéro 3 111 719 (rue Osgoode);

**CONSIDÉRANT QUE** l'empiètement décrit peut jouir d'une tolérance d'empiètement aux conditions prévues au document type de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une servitude de tolérance d'empiètement sur le lot numéro 3 111 719 (rue Osgoode) aux conditions stipulées au document ci-joint pour les empiètements décrits au plan numéro 14 544 préparé par André Durocher, arpenteur-géomètre, en date du 12 janvier 2005.

Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du propriétaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

**CE-2006-1591**

**SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME ACCÈS ALCOOL 2006-2007, 2007-2008 ET 2008-2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme ACCES alcool est un projet fondé sur la concertation entre les services de police et les ministères et organismes publics concernés visant à contrer le commerce illicite de boissons alcooliques au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme ACCES alcool contribue à la santé et à la sécurité des citoyens ainsi qu'à l'assainissement de l'industrie québécoise des boissons alcooliques;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme est fondé sur des inspections systématiques des établissements licenciés et la conduite d'enquêtes visant à démanteler les débits clandestins et les réseaux de distribution illégaux de boissons alcooliques;

**CONSIDÉRANT QUE** les inspections systématiques ainsi que les enquêtes sont conduites par les policiers du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique coordonne le programme alors que la coordination des opérations menées par les services de police municipaux relève de l'Association des directeurs de police du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique rétribue les opérations policières conduites dans le cadre du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement consent à sécuriser, pour les exercices 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, une portion du financement octroyé pour la conduite des opérations policières dans le cadre du programme;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente circonscrivant les droits et obligations des parties est conclu entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et chaque municipalité dont le service de police participe au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente sera conclu pour une période de trois ans, soit pour les exercices financiers 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau entend participer au programme ACCES alcool pour les exercices 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Ville de Gatineau officialisant la participation du Service de police au programme ACCES alcool pour les exercices financiers 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service de police sont autorisés à signer tous les documents pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin, au montant de 64 600 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-21400 – Gendarmerie, mais entièrement compensés par le ministère de la Sécurité publique.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1592

#### **SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - CAMPAGNE DE COLLECTE DE FONDS 2006 - CABINET DU MAIRE**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, Pavillon Desjardins, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention dans le cadre de la campagne de collecte de fonds 2006 « défi Kilimandjaro ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	300 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1593

**SUBVENTION DE 450 \$ - CLUB CIVITAN D'AYLMER - PARADE DU PÈRE NOËL - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer à l'attention de monsieur Marcel Vachon, 1055, chemin d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5V2, à titre de subvention dans le cadre de la parade du Père Noël qui aura lieu le 24 novembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11401-972	225 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11402-972	225 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1594

**SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - PARADE DU PÈRE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers à l'attention de monsieur François St-Arneault, 1, rue de l'Aréna, C.P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la parade du Père Noël qui aura lieu le 17 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71496-692	30,63 \$		Luc Montreuil - de Masson-Angers – Aménagement // Équip. non-capitalisable
11416-972		30,63 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1595**      **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-JEAN-BOSCO - ACTIVITÉS DU CLUB - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or Les Amis de St-Jean-Bosco à l'attention de madame Pierrette Thérien, présidente, 15, rue Duquesne, Gatineau, Québec, J8Y 3J4, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11405-972	200 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1596**      **SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL, CONSEIL PARTICULIER DE HULL - CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent de Paul, conseil particulier de Hull, 34, rue Pelletier, Gatineau, Québec, J8Z 1C5, à titre de subvention pour leur campagne de financement annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11405-972	25 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1597**      **SUBVENTION DE 555 \$ - REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE L'OUTAOUAIS (RAPHO) - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 555 \$ à l'ordre du Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO) à l'attention de madame Josiane Groulx, coordonnatrice, 127, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, à titre de subvention afin de souligner l'engagement et les efforts exceptionnels des bénéficiaires des prix David.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11405-972	75 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1598**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉQUIPE DE FOOTBALL LES TIGRES - ÉCOLE  
SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE  
BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Équipe de football Les Tigres - ESHG à l'attention de monsieur Michel Roy, 288, rue Bertrand, Gatineau, Québec, J8L 3P5, à titre de subvention pour l'achat d'équipement de formation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	1 000 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1599**

**SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR  
BUCKINGHAM - NOËL AU VILLAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE  
BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation de développement secteur Buckingham à l'attention de madame Nathalie Nadon, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention dans le cadre de l'activité Noël au village.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	500 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1600** **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB L'ANNEAU D'OR – 35<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE ET FÊTE DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club l'Anneau d'Or à l'attention de madame Rolande Lahaie, 57, rue de Candiac, app. 1, Gatineau, Québec, J8R 2B3, à titre de subvention pour la célébration du 35<sup>e</sup> anniversaire du club et la fête de Noël 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1601** **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-1567 - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LA FONDATION MICHEL-PETIT - 16 NOVEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1567 adoptée le 15 novembre 2006, acceptait la participation de madame la conseillère Louise Poirier à une activité organisée au profit de la Fondation Michel-Petit :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2006-1567 adoptée le 15 novembre 2006 en supprimant la participation de madame la conseillère Louise Poirier en tant que participante.

Le trésorier est autorisé à réduire de 125 \$ le paiement prévu à la résolution numéro CE-2006-1567.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Denise Laferrière quitte son siège.**

CE-2006-1602

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS GIRARD AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / DESSIN ET ARCHIVAGE, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, DIVISION PROJETS ET SOUTIEN TECHNIQUE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé / dessin et archivage au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, division projets et soutien technique, (poste numéro N-2005-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Nicolas Girard au poste de technicien spécialisé / dessin et archivage au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Nicolas Girard sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Girard sera celui de la classe 06, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112 – Adm. Édifices - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1603

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR DAVE CASSIVI AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - AMÉNAGEMENT, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de projet-aménagement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro N-2006-039 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Dave Cassivi au poste de chargé de projet-aménagement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Dave Cassivi est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Cassivi sera celui de la classe 11, 2<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Service d'urbanisme – Planification - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1604** **PROMOTION DE MONSIEUR BERTRAND BÉRUBÉ AU POSTE DE MAGASINIER, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de magasinier au Service des finances, Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de monsieur Bertrand Bérubé au poste de magasinier au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Bertrand Bérubé sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-114 – Service des finances – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1605** **PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CHANTAL LIMOGES AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / RÉMUNÉRATION, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / rémunération au Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2004-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Chantal Limoges au poste de commis administratif / rémunération au Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Chantal Limoges est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Limoges sera celui de la classe 05, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-112 – Administration Travaux publics et environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1606** **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME ISABELLE CLERMONT AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS, CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur d'activités au Centre de services de Buckingham, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire, (poste numéro 607 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Isabelle Clermont au poste de coordonnateur d'activités au Centre de services de Buckingham, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Madame Isabelle Clermont est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Clermont sera celui de la classe 09, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71014-112 – Adm. Loisirs - Buckingham/Masson-Angers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1607

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE QUINN-DANIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DIVISION PROJETS ET SOUTIEN TECHNIQUE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service de l'environnement, division projets et soutien technique, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2006-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Louise Quinn-Danis au poste de secrétaire au Service de l'environnement, division projets et soutien technique, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Louise Quinn-Danis est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Quinn-Danis sera celui de la classe 04, 11<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Adm. Environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1608

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME GUYLAINE MAJOR AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / BÂTIMENT, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / bâtiment au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro 450 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Guylaine Major au poste de commis administratif / bâtiment au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Guylaine Major est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Major sera celui de la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112 – Adm. Édifices – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1609**

**PERMANENCE DE MADAME LISE CHARETTE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RÉMUNÉRATION, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée mentionnée ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de cette employée au poste et à la date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Lise Charette, technicienne en rémunération	10 août 2006	10 novembre 2006	CE-2006-940	3 mois

Adoptée

**CE-2006-1610**

**PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Michel Gratton, opérateur II (granulation et camionneur)	9 mars 2006	9 septembre 2006	CE-2006-331 8 mars 2006	6 mois
Patrick Raby, concierge	17 juillet 2006	26 octobre 2006	CE-2006-1072 5 juillet 2006	60 jours

Adoptée

**CE-2006-1611**     **DÉMISSION DE MADAME LUCIE BERGERON AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE, BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lucie Bergeron, occupant le poste d'adjointe administrative au bureau de la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la démission de madame Lucie Bergeron au poste d'adjointe administrative au bureau de la vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, et ce, à compter du 10 novembre 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Lucie Bergeron les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Lucie Bergeron pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1612**     **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR SYLVAIN LAFRAMBOISE AU POSTE DE CHARGÉ D'ÉQUIPE, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sylvain Laframboise, occupant le poste de chargé d'équipe au Service des opérations de terrain, secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement, a formulé une demande pour se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à monsieur Sylvain Laframboise, chargé d'équipe au Service des opérations de terrain, secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement un congé sans solde pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Adoptée

**Madame la conseillère Denise Laferrière reprend son siège.**

**CE-2006-1613**     **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME JOANNE CHANTIGNY AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTIONS DES RELATIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Joanne Chantigny, occupant le poste de secrétaire au Service des ressources humaines, sections des relations de travail et relations avec les employés, a formulé une demande pour se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 4 décembre 2006 au 3 décembre 2007 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à madame Joanne Chantigny, secrétaire au Service des ressources humaines, sections des relations de travail et relations avec les employés un congé sans solde pour la période du 4 décembre 2006 au 3 décembre 2007.

Adoptée

**CE-2006-1614**

**RETRAITE DE MONSIEUR GUY LABELLE, MENUISIER, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1ER NOVEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Guy Labelle, menuisier au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 16 ans de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Guy Labelle les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Labelle leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1615**

**MESURES DISCIPLINAIRES SUITE À UNE DÉCISION FINALE DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE**

**CONSIDÉRANT** le manquement à ses devoirs de l'employée 106567;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ce manquement, l'employée 106567 a été rencontrée par le Comité de déontologie policière;

**CONSIDÉRANT QU'**une décision a été rendue en date du 16 juin 2006 par le Comité de déontologie policière à l'effet d'imposer la sanction disciplinaire à l'employée 106567, soit une suspension de deux jours de huit heures par jour sans traitement;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Service des ressources humaines et du Service de police :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la suspension sans traitement imposée à l'employée 106567 par le Comité de déontologie policière.

La date d'imposition de la mesure disciplinaire sera déterminée par le Service de police.

Adoptée

**CE-2006-1616\* MODIFICATION À L'ANNEXE C DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS - CRÉDITS DE VACANCES ACCUMULÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont signé une nouvelle convention collective en date du 23 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont négocié, à l'annexe C de la convention collective, de nouvelles conditions d'emploi applicables aux salariés de bibliothèque à horaire variable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11d) de l'annexe C prévoit que le salarié peut faire la demande, avant le 15 novembre de chaque année, de reporter à l'année suivante la totalité ou une partie des crédits accumulés au cours de la dernière année de référence;

**CONSIDÉRANT** la demande du Syndicat de modifier la période de report des crédits de vacances afin de faciliter, aux salariés visés, la planification de leurs vacances;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu de modifier l'article 11 d) de l'annexe C :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente à intervenir avec le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-06-14.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1617\* MODIFICATION À L'ARTICLE 24.03 D) DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS - HEURES DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont signé une nouvelle convention collective le 23 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de l'article 24 de la convention collective prévoient le maintien ou la modification des heures de travail hebdomadaires pour les salariés des ex-Villes de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers, dans les cas de mutation ou de promotion;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune disposition de l'article 24 ne fait référence spécifiquement à l'horaire de travail dans les cas de rétrogradation;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont rencontrées et ont convenu de modifier l'article 24.03 d) de la convention collective :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente à intervenir avec le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-06-16.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**JOSEPH DE SYLVA**  
Vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif